Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/1744

17.3.2026

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.12367 — LIBERTY GLOBAL / TELEFÓNICA / INFRAVÍA / NETOMNIA AND BRSK ASSETS)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/1744)

1. Le 27 février 2026, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Liberty Global Limited («Liberty Global», Bermudes),

— Telefónica Infra S.L.U (Espagne), contrôlée par Telefónica S.A. («Telefónica», Espagne),

— Crown Infra Bidco Limited (Royaume-Uni), contrôlée par InfraVía Capital Partners SAS. («InfraVía», France),

— Netomnia Limited («Netomnia», Royaume-Uni) et Brsk Limited («Brsk», Royaume-Uni), actifs de réseau d'accès «au dernier kilomètre», contrôlés par Substantial Topco Limited (Royaume-Uni).

Liberty Global, Telefónica et InfraVía acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun d'une partie des actifs de Netomnia et de Brsk.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Liberty Global est une société anonyme cotée au NASDAQ Global Select Market et sise aux Bermudes. Elle possède et exploite des réseaux câblés offrant des services de télévision, d'internet à haut débit, de téléphonie vocale fixe et de télécommunications mobiles dans plusieurs pays d'Europe,

— Telefónica, dont le siège social est situé à Madrid, est un opérateur mondial de télécommunications et un fournisseur de réseaux mobiles coté en bourse en Espagne, à New York et à Lima. Telefónica est présente dans les secteurs des télécommunications, des médias et du divertissement, principalement en Europe et en Amérique latine,

— InfraVía, dont le siège social est situé en France, est une société européenne de capital-investissement spécialisée dans les investissements dans les infrastructures, les métaux critiques, l'immobilier et les technologies dans toute l'Europe,

— Netomnia et Brsk sont sises au Royaume-Uni et sont actives dans le secteur des télécommunications fixes du pays. Netomnia développe et exploite des réseaux en gros de fibre optique jusqu'aux locaux («FTTP») au Royaume-Uni, et Brsk construit de tels réseaux au Royaume-Uni.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12367 — LIBERTY GLOBAL / TELEFÓNICA / INFRAVÍA / NETOMNIA AND BRSK ASSETS

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE